

## SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

### Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

**Procurator(s) :** M. BIBES donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. COSCARAT Jean-Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

**Etal(ent) excusé(s) :** M. BIBES, M. COSCARAT Jean-Michel

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 04 avril 2024- date d'affichage : 04 avril 2024

## **OBJET : RESILIATIONS DE CONVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE- NOMENCLATURE 9.1**

M. le Maire rappelle que des conventions auprès de différents services de l'APGL ont été conclues ; Aujourd'hui, la Commune ne nécessitant plus ces services, Monsieur le Maire propose de résilier ces conventions et que ces résiliations soient effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de résilier les conventions auprès des services
  - **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**
  - **Service Intercommunal Territoires et urbanisme**
  - **Service Intercommunal Voirie réseaux Aménagement**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

  
**Antton CURUTCHARRY**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 19 /04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024